

Formation continue



Les métiers du solaire et de l'énergétique du bâtiment vont évoluer fortement dans les années à venir.

Ce secteur économique en pleine expansion est aussi une vraie opportunité pour trouver un emploi ou en changer.

→ La formation tout au long de la vie est donc essentielle pour acquérir de nouvelles compétences ou accéder à de nouvelles responsabilités.

Les modalités de la formation continue, très diversifiées, peuvent varier en fonction de :

- ▶ la durée des stages,
- ▶ la qualification éventuelle en fin de stage,
- ▶ le financement des stages, notamment OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) et entreprises pour les salariés, Région et Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi,
- ▶ les centres de formation : organismes publics, structures professionnelles ou organismes privés agréés.

Comment réaliser son projet de formation ▶

▶ **Vous êtes salarié ?** Vous avez le choix entre le droit individuel à la formation (DIF), le congé individuel de formation (CIF), le plan de formation de l'entreprise ou les périodes de professionnalisation. Pour plus d'informations, contactez le service ressources humaines ou le responsable de votre entreprise, votre OPACIF (organisme collecteur agréé au titre du congé individuel de formation) ou la MIFE...

▶ **Vous êtes demandeur d'emploi ?** Indemnisé ou non, vous pouvez bénéficier d'une formation dans le cadre des dispositifs d'aide au retour à l'emploi. Pour plus d'informations, contactez l'organisme chargé de vous accompagner dans votre recherche d'emploi : Pôle Emploi, Mission Locale Jeunes, Cap Emploi, centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), service d'orientation professionnelle (SOP), AFPA...

Vous pouvez aussi faire un bilan de compétences ou vous engager dans une validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour plus d'informations, contactez les centres de bilan ou les points relais information conseil (PRIC) de votre département.



Pour en savoir plus

- www.orientation-formation.fr
- www.rhonealpes-orientation.org
- www.pole-emploi.fr
- www.onisep.fr
- www.prao.org